

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 26

Date de la convocation : 24 mars 2025

N° 25.04.07.05

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de avril, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jacques BOUSQUEL.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, MME MERLET, M. GRAVIER, MME TAILLADES, M. ROESCH, MME HURLIN, M. BELENUS, M. DE CHAMBRUN, MME ANDRIEU, MME MOURIES, MME DE LAMOTTE, M. N'ZENGUI, MME PARPILLON, M. GALIBERT, M. GROS, MME DAMAIS, M. LECOQ, M. MICHEL, MME IKPEFAN, MME LECOQ, M. AFFRE

ABSENTS : MME BLO, M. GIORDAN, M. CASTELL, M. LOPEZ, MME WEBER, M. SEBBAK, MME BOULANGEAT,

PROCURATIONS :
Mme PLAYS en faveur de Mme MOURIES
Mme GUITARD en faveur de Mme DAMAIS
Mme VELAY en faveur de M. GROS
Mme DRU en faveur de Mme MERLET

Favoriser l'éducation populaire et la participation citoyenne des jeunes par le volontariat

CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES BENEVOLES A JUVIGNAC
DEUXIEME EDITION – DU 11 AU 25 JUILLET 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CONCORDIA

Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire, rappelle aux membres de l'assemblée, que la Ville de JUVIGNAC porte l'ambition d'encourager l'animation de la vie sociale par tous types d'initiatives citoyennes.

L'association CONCORDIA est une association à but non lucratif qui favorise les échanges interculturels et intergénérationnels à travers des chantiers internationaux réunissant des **jeunes bénévoles venus des quatre coins du monde** qui s'engagent à **travailler ensemble pour un projet d'intérêt général**.

Les chantiers organisés par CONCORDIA donnent l'occasion aux jeunes qui y participent de **vivre** une aventure hors du commun, de **découvrir** une autre langue, de **s'engager** en tant que bénévole, de **rencontrer** de nouvelles personnes, d'**acquérir** des savoir-faire et de se **rendre utile**.

UNE PREMIERE EXPERIENCE DE CHANTIER CONCORDIA EN AOUT 2024

Au cours de l'été 2024, la Ville de JUVIGNAC et l'association CONCORDIA ont noué un premier partenariat afin d'organiser le **premier chantier participatif de « jeunes ados »** de la commune.

Du 7 au 21 août 2024, huit (8) jeunes volontaires de six (6) nationalités différentes ont participé au chantier, aux côtés de trois (3) animatrices de l'association CONCORDIA. Ensemble, ils ont concouru à la création d'une plateforme de 40m², à l'ombre des pins, reliée au chemin des écoliers de FONTCAUDE et visant à accueillir des mobiliers ludiques à destination des jeunes écoliers.

Convaincue par les **bénéfices générés** auprès des jeunes adolescents et de la population locale, et déterminée à poursuivre cette **initiative d'éducation populaire**, JUVIGNAC propose d'accueillir sur la commune un deuxième chantier de jeunes bénévoles, du 11 au 25 juillet 2025.

L'OPPORTUNITÉ D'UN DEUXIEME CHANTIER CONCORDIA EN JUILLET 2025

Il est proposé d'organiser durant deux semaines, du **11 au 25 juillet 2025**, un chantier réunissant jusqu'à douze (12) jeunes internationaux et deux (2) jeunes locaux, au Domaine du PERRET.

L'objectif de ce chantier 2025 sera de **réaliser une fresque artistique collaborative** sur le mur longeant le cheminement menant au stade de rugby Alice MILLAT.

Les savoir-faire des artistes graffeurs de l'association "**KontreBande2Culture**", membre de Mama Sound (association implantée sur le Domaine du PERRET), seront sollicités pour concevoir le visuel de la fresque (orientée sur la thématique du rugby) et animer, tout au long du chantier, des ateliers de réalisation de la fresque avec les jeunes bénévoles.

FAIRE CONTRIBUER LES JEUNES BENEVOLES A L'ORGANISATION DES EVENEMENTS DE LA VILLE

Le chantier CONCORDIA est l'occasion, pour les jeunes bénévoles, de s'imprégner de la vie locale et d'être au contact des habitants. Pour ces raisons et concomitamment au chantier, les jeunes bénévoles participeront à l'installation des temps forts citoyens que sont :

- La Fête Nationale, qui se déroulera le **dimanche 13 juillet 2025** ;
- Les F'estivales #3, qui se tiendront le **jeudi 24 juillet 2025**.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE JUVIGNAC DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

- ✓ **Mettre à disposition de CONCORDIA un lieu d'hébergement et de restauration**
 - Les vestiaires et sanitaires du club de rugby Alice MILLAT pendant la réalisation de la fresque,
 - La cuisine de la salle Maria CALLAS pour assurer la restauration du midi,
 - L'Algeco de l'école de FONTCAUDE pour la restauration du soir et les temps de détente,
 - Le terrain enherbé près du plateau sportif de l'école de FONTCAUDE pour y implanter les tentes des bénévoles ainsi que l'installation de douches solaires.
- ✓ **Mettre à disposition les artistes graffeurs** pour animer les ateliers de réalisation de la fresque,
- ✓ **Mettre à disposition le matériel nécessaire** (bombes, peintures, pinceaux, protections...).
- ✓ **Désigner d'un référent** chargé de faire le lien avec l'association CONCORDIA.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION CONCORDIA DANS LE CADRE DE LA CONVENTION POUR L'ASSOCIATION CONCORDIA

1. **Recruter des bénévoles étrangers et français**, étant précisé que :
 - ✓ Deux (2) bénévoles locaux en plus du groupe de douze (12) jeunes internationaux pourront s'inscrire au chantier ;
 - ✓ Des jeunes locaux non-inscrits avant le début du chantier, pourront participer au chantier (pour une durée de leur choix) et pour un montant de 6,5 € par jour de chantier.
2. **Recruter, et mettre à disposition un personnel d'encadrement comprenant :**
 - ✓ Un (1) animateur « vie de groupe » qui aura la responsabilité de l'animation et du suivi du groupe,
 - ✓ Un (1) animateur technique qui aura la responsabilité de l'encadrement technique du chantier.
3. **Réaliser la fresque sous le pilotage des artistes graffeurs.**

Le montant de la participation de la Ville de JUVIGNAC pour ce projet est de 5 020€, intégrant l'adhésion à l'association CONCORDIA, auxquels s'ajoute une dépense de 2 500€ TTC correspondant à la prestation des artistes graffeurs de l'association "KontreBande2Culture" et l'acquisition du matériel.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'ADHERER à l'association CONCORDIA ;

D'APPROUVER l'organisation d'un chantier jeunes international du 11 au 25 juillet 2025 en partenariat avec l'association CONCORDIA pour la création d'une fresque murale au sein du Domaine du PERRET en lien avec l'univers du Rugby ;

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, au chapitre 011 pour les dépenses de fonctionnement s'agissant de la participation financière versée à CONCORDIA et sur l'opération d'investissement 233, s'agissant des dépenses relatives à la création de la fresque.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 25
Contre : 1 (MME LECOQ)
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Jean-Luc SAVY

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 034-213401235-20250410-DELIB25040705-DE